



Déclaration liminaire CGT SPIP13 au CSA SPIP 13 du 20/03/2026

Madame la Présidente,

Les derniers mois ont été particulièrement éprouvants pour les agents exerçant en SPIP. Maintenant rodés à l'exercice, ils sont habitués aux attaques sournoises de la Chancellerie concernant leurs missions et métiers en SPIP, dans la perspective des élections de 2027.

Habitués également à devoir faire le dos rond, travailler dans des conditions matérielles et RH complexes, et plus récemment contraints de prêter serment dans les pires années d'exercice de leur métier. Habitués localement à subir les ordres et contre-ordres tout droit descendus de la DISP Marseille concernant les activités en détention, les détenus étrangers (confirmés par note DISP du 09/03/2026), et plus récemment les PS culturelles et sportives ; nouvelle lubie de la chancellerie qui découvre qu'un détenu peut ... attention tenez vous bien... S'E-VA-DER. Que penser d'un SPIP qui organise, finance, pilote, met en œuvre un projet de PS et procède au recrutement des participants dans une mission d'insertion/réinsertion, et qui finalement exigera de tous ses CPIP qu'il mette un avis systématiquement défavorable ? Absurde à tout le moins, mais assurément schizophrénique. Vous attendez de vos agents qu'ils fassent l'autruche, mais remontés comme des coucous, les élus CGT SPIP 13 accompagneront assurément tous ceux que vous considérez comme des vilains petits canards.

Le problème, c'est qu'on arrive pas en SPIP par hasard. Les CPIP ne sont pas animés par des plans de carrière, ils sont animés par une conscience professionnelle exigeante et une éthique forte, un attachement à la loi et au caractère Humaniste de la Justice. **Ils savent parfaitement qui ils sont et où ils sont !** Et le « RENONCEMENT », que vous appelez de vos vœux, Mme la Présidente, depuis plusieurs CSA pour préserver vos agents de ces attaques, ne fait pas partie de leur vocabulaire !

En revanche, ce que nous n'avions pas vu arriver, ce sont les attaques personnelles, les placements en garde à vue de 2 collègues CPIP du 95 et du 93 en décembre 2025 et mars 2026, avec perquisition au domicile pour l'un d'entre eux, pour avoir accompli des missions de routine comme le fait chaque jour tout CPIP dans son service (transmission de documents dans le cadre d'une action en reconnaissance de paternité pour l'un, contact téléphonique avec la famille d'un détenu après son transfert sur un autre EP pour l'autre). Évidemment, il y eu classement sans suite dans les 2 situations, mais l'onde de choc et le traumatisme seront assurément beaucoup plus lents à résorber. La mobilisation des services du département et sur tout le Territoire ce mardi 17 mars en témoigne.

Ces épisodes, ô combien traumatisants pour les agents visés et pour les services concernés, ne doivent jamais se reproduire. Ils rappellent que nous intervenons dans le cadre d'une mission de service public, et pas en notre nom personnel et que le soutien apporté par la direction locale est primordial dans le ressenti que l'agent aura de l'événement :

- Rappelons que sur le MO d'Aix en janvier 2026, une CPIP a été convoquée par huissier dans les locaux du SPIP comme témoin aux Assises de Bordeaux pour un de ses suivis, alors même qu'elle n'avait assuré son suivi qu'en MO pour une autre condamnation.. Elle aura finalement préparé l'audience seule, il faudra repasser pour le soutien et l'accompagnement..
- Sur le MO Marseille, 2 CPIP ont été convoquées et entendues dans le cadre d'une commission rogatoire pour un féminicide, l'auteur et la malheureuse victime étant suivies par le SPIP. Aucune d'elles n'a finalement été accompagnée physiquement par la Direction, malgré les recommandations de la CGT IP.
- Il y a quelques mois sur le MO de Marseille, une CPIP avait été contactée sur son **téléphone personnel** par les services de police, (manifestement insatisfaits de la réponse ferme de la DPIP qui indiquait à l'OPJ que l'agente était en congé et serait prévenue dès son retour au service), en sortie de COMVIF pour communiquer des informations sur son suivi.
- La visite de la Préfète de police dans les locaux du SPIP MO Marseille le 10 mars 2026 n'a pas épargné à une CPIP l'appel téléphonique sur son **téléphone personnel** par les services de police un soir pour avoir des informations sur un de ses suivis..

Le mail rassurant du Siège adressé à chaque CPIP en date du 26/02/2026, en réaction immédiate au placement en GAV des agents de région parisienne, a hélas été très vite balayé par les derniers événements survenus au local. **A quoi bon**

mettre en place des protocoles et tenir de belles paroles, si rien ne suit derrière ?

Nous pourrions vous parler de vos agents lassés de ces conditions de travail qui se dégradent quotidiennement, ou vous dresser les bilans alarmistes sur tous les services : les agents du SPIP des Baumettes « sous l'eau », confrontés à un remplissage mal maîtrisé et une organisation catastrophique; Luynes qui reste en proie à ses vieux démons ; le CNE qui se fait expulser par le projet de QLCO, nouvelle lubie du GDS; les CD de Tarascon et Salon qui continuent d'éponger leurs carences RH et gèrent des flux grandissants de publics relevant de maison d'arrêt, ou encore des MO de Marseille et Aix qui bataillent avec leurs organisations et attendent la prochaine déferlante...

Mais on vous l'a assez dit et vous savez ce que nous attendons de vous.

Du coup, pour la CGT SPIP 13 : ce sera BOYCOTT du CSA de ce jour.

Marseille, le 20/03/2026